

1. **Qu'est-ce que l'assurance-crédit ?**
2. **Quelles sont les entreprises concernées ?**
3. **Pourquoi devrais-je envisager de souscrire un contrat d'assurance-crédit EUREXEL ?**
4. **L'assurance-crédit a-t-elle d'autres avantages ?**
5. **Je souhaite souscrire un contrat d'assurance-crédit EUREXEL, qui dois-je contacter ?**
6. **Mon entreprise peut-elle ne pas être concernée ?**
7. **Dois-je assurer l'ensemble de mes clients et tout mon chiffre d'affaires ?**
8. **Quel est le montant des limites de crédit délivrées ?**
9. **Quel est le niveau d'indemnisation ?**
10. **Quels sont les délais d'indemnisation ?**
11. **Les services d'EUREXEL sont-ils disponibles en ligne ?**
12. **Peut-on utiliser EUREXEL dans le recouvrement des impayés ?**
13. **Quel est le coût de l'assurance-crédit ?**
14. **Pourquoi choisir EUREXEL ?**

1. Qu'est-ce que l'assurance-crédit ?

L'assurance-crédit est une garantie du compte-clients qui offre à votre entreprise une protection contre le non-paiement de produits ou services vendus, lorsqu'un de vos clients ne paie pas dans les délais convenus au moment de la vente ou devient insolvable ; il s'agit alors de "risques commerciaux". Les entreprises peuvent aussi se protéger à l'export contre des "risques politiques" qui pourraient empêcher ou retarder les paiements de leurs clients, comme une guerre dans le pays du client, une annulation du contrat par le gouvernement du pays du client, ou l'adoption de législations interdisant l'importation ou l'exportation de certains produits ou imposant des restrictions sur le transfert de devises à l'étranger.

2. Quelles sont les entreprises concernées ?

L'assurance-crédit peut profiter à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, et qu'elles soient prestataires de services ou productrices de biens. EUREXEL compte parmi ses clients aussi bien les petites entreprises que les multinationales.

3. Pourquoi devrais-je envisager de souscrire un contrat d'assurance-crédit EUREXEL ?

En moyenne, 40% des actifs d'une entreprise se retrouvent sous forme de créances commerciales et il lui est donc difficile de prévoir à l'avance le risque de non-paiements : en effet, jusqu'à 50% d'entre eux proviennent de clients stables et connus de longue date.

Il peut s'ensuivre des coûts élevés pour votre société : ainsi, en prenant l'exemple d'une marge bénéficiaire de 5% et d'une créance de 100.000 € non réglée par un client, on sait que vous devrez réaliser 2.000.000 € de chiffre d'affaires supplémentaire pour compenser le manque à gagner. Cette perte de ce fonds de roulement pourrait même être fatale. Un contrat d'assurance-crédit vous aide à sélectionner votre clientèle et vous permet d'être indemnisé en cas de non-paiement.

4. L'assurance-crédit a-t-elle d'autres avantages ?

Oui, et ils sont nombreux :

- Une meilleure identification des prospects, grâce aux bases de données exclusives d'EULER-SFAC et de Coface
- Une gestion plus efficace du crédit accordé à vos clients
- Une meilleure gestion du risque grâce au " système de prévention " alimenté par ces bases de données
- Un accès plus facile au financement bancaire
- Tous les avantages apportés par le réseau de recouvrement d'EULER-SFAC et Coface
- Une amélioration de votre fonds de roulement

Un contrat d'assurance-crédit, c'est pouvoir faire des affaires en toute tranquillité.

5. Je souhaite souscrire un contrat d'assurance-crédit EUREXEL, qui dois-je contacter ?

Contactez-nous au 01.47.74.50.47 ou par e-mail (contact@eurexel.com), nous vous mettrons en relation avec l'un de nos distributeurs qui répondra à toutes vos questions et vous orientera vers le contrat EUREXEL le plus adapté à votre besoin, et deviendra votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner au quotidien. Il interviendra directement auprès des différents services pour votre compte, vous aidera à formuler et à suivre vos demandes d'intervention contentieuse, vous conseillera afin d'optimiser la gestion de votre contrat, vous tiendra informé de toutes les actualités d'EUREXEL.

6. Mon entreprise peut-elle ne pas être concernée ?

Vos clients les plus fiables peuvent être une source de pertes inattendue et même avec une structure efficace de credit management, vous ne pouvez maîtriser tous les aléas de leur trésorerie : ainsi, en cas de défaillance d'un de leurs clients, eux-mêmes pourraient alors avoir du mal à vous payer, or les impayés clients ressortent souvent comme la première cause de défaillance d'une entreprise.

Dès lors, l'assurance-crédit vous permettrait de maintenir vos liquidités malgré le non-paiement.

7. Dois-je assurer l'ensemble de mes clients et tout mon chiffre d'affaires ?

La majorité de nos clients optent pour cette solution. Cependant, vous pouvez ne garantir que certains marchés ou vous couvrir uniquement contre des pertes exceptionnelles. Nous adaptons nos polices à vos besoins.

8. Quel est le montant des limites de crédit délivrées ?

EUREXEL délivre une limite de crédit maximale en fonction de votre demande et de la solvabilité du débiteur.

9. Quel est le niveau d'indemnisation ?

Le taux d'indemnisation peut atteindre 90%, suivant le contrat auquel vous avez souscrit.

10. Quels sont les délais d'indemnisation ?

Dès l'admission de la créance au passif en cas de faillite, sinon entre deux et cinq mois après votre demande d'intervention contentieuse, selon le montant de votre créance et quel que soit le pays où se trouve l'acheteur.

11. Les services d'EUREXEL sont-ils disponibles en ligne ?

Bien sûr, vous accédez via le site Internet d'EUREXEL aux sites transactionnels de EULER-SFAC (EOLIS) et de Coface (COFANET). Vous pouvez ainsi gérer votre contrat en ligne, formuler des demandes d'agrément, nous aviser de nouveaux délais de paiement, visualiser vos limites de crédit existantes et les demandes en cours, etc.

12. Peut-on utiliser EUREXEL dans le recouvrement des impayés ?

Oui, en tant qu'assuré, vous bénéficiez avec EUREXEL d'actions efficaces de recouvrement de créances par voies amiable et judiciaire menées à l'encontre des débiteurs, sans restriction géographique, grâce aux équipes de juristes de Coface et aux agences de recouvrement de EULER-SFAC.

13. Quel est le coût de l'assurance-crédit ?

La prime représente quelques millièmes de votre chiffre d'affaires, ce taux pouvant varier en fonction de la situation géographique et de la qualité de votre clientèle, de votre secteur d'activité, du périmètre assurable, etc... Les mauvaises créances d'une entreprise atteignant en moyenne 0,7% de son chiffre d'affaires, l'assurance-crédit s'avère d'ores et déjà financièrement très avantageuse pour la plupart des entreprises, sans parler des nombreux bénéfices en termes d'augmentation des ventes, de la gestion du risque de crédit et des conditions de financement bancaire.

14. Pourquoi choisir EUREXEL ?

EUREXEL conjugue depuis plus de 10 ans les compétences reconnues des spécialistes de EULER-SFAC et Coface, leaders de l'assurance-crédit en France et à l'international.